

Homélie du dimanche 25 mai 2025

**Actes 15, 1-2, 22-29, Apocalypse 21, 10-14, 22-23.
Jean 14, 23-29**

De la liberté spirituelle à l'autorité spirituelle L'enjeu d'une décision pour le salut éclairée par l'Esprit Saint

De l'Évangile de Jean aux Actes des Apôtres

Dans ce long et magnifique chapitre 14 de l'Évangile de Jean dans lequel Jésus dialogue avec ses disciples et annonce son départ, nous pouvons retenir trois messages absolument fondamentaux adressés à ses disciples : Celui qui m'aime gardera ma parole. Ce que je vous dis vient de mon Père qui m'a envoyé, mais après mon départ, ne demeurant plus parmi vous, L'Esprit Saint suppléera à mon absence et vous dira ce que vous devez transmettre au monde. Ces trois messages apparemment très abstraits deviennent très concrets lorsque l'on lit les quelques versets des Actes des Apôtres à propos de la controverse sur la nécessité ou non d'être circoncis pour être sauvé.

La révolution spirituelle de l'Assemblée de Jérusalem : l'institution très singulière de l'Église

Cette controverse qui commence à Antioche et se poursuit à Jérusalem s'achève par une décision de la plus haute importance au point d'engager l'avenir de ce qui deviendra le christianisme : « L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé de ne pas vous imposer d'autres charges qui vous sont indispensables... ». Il est plus important de renoncer aux anciennes pratiques idolâtriques des païens, dès lors qu'ils devenus chrétiens, et avoir de bonnes mœurs plutôt que d'imposer la circoncision. Celle-ci n'a pas de sens pour le salut des païens. L'apôtre Paul fait écho à cette décision capitale dans l'Épître aux Galates (Chapitre 2) en lui donnant sa pleine signification théologique, celle qui oppose la liberté que procure la foi à la servitude de la loi. Pour Paul, c'est la foi qui rend juste. L'assemblée de Jérusalem, en supprimant l'imposition de la circoncision aux pagano-chrétiens, a définitivement tranché une question en les libérant des pratiques idolâtriques et en libérant les judéo-chrétiens de la loi de la

première Alliance pour s'agréger au Christ par la foi. Cette décision prise avec l'Esprit Saint est une véritable révolution spirituelle dont nous sous-estimons la portée absolument considérable, bien avant le Concile de Nicée dont nous commémorons cette année le 17^e centenaire. Le destin de la foi chrétienne et de l'Europe s'est en effet joué lorsque les Apôtres ont déclaré que « L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé... ». Par cette décision dans et avec l'Esprit Saint, les Actes (c'est le moment de le dire : Les Actes !) des Apôtres rejoignent les trois messages de Jésus dans l'Évangile de Jean, et surtout le dernier : « L'Esprit Saint que le Père enverra en mon nom vous enseignera tout ».

Des Actes des Apôtres à l'Évangile de Jean : L'autorité spirituelle rend libre

Bien des philosophes l'ont dit, l'Évangile (ce qui est devenu le christianisme au cours de l'histoire) est « religion » de la liberté, mais d'une liberté d'une tout autre nature que celle dont nous parlons de nos jours. La liberté de l'Évangile (la liberté chrétienne dont parlait un disciple d'Augustin, un certain Martin Luther) se fonde dans l'amour que Dieu nous porte par le Christ. En retour nous exprimons à Dieu notre amour comme témoignage de la connaissance que nous avons acquise de Lui en aimant notre prochain (1^{ère} Épître de Jean). C'est pourquoi la liberté spirituelle, acquise par la foi dans le Christ est une liberté foncièrement filiale. C'est ainsi que le Christ dit : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole...et la parole que vous entendez n'est pas de moi mais du Père qui m'a envoyé ». Tout le grand défi pour les disciples étant de savoir transmettre cette parole après le départ du Christ. C'est ce qui fait toute la singularité de l'Assemblée de Jérusalem par l'envoi de l'Esprit Saint grâce auquel ceux qui sont devenus les Apôtres (les envoyés) sont légitimés à transmettre l'enseignement du Christ.

Avec l'Assemblée de Jérusalem, nous apprenons que l'Évangile est l'annonce d'un certain style de liberté et aussi d'un certain style d'autorité, autorité aussi filiale que la liberté conférée par le Christ. Les deux se tiennent. Ce qui fait à travers les siècles l'autorité de l'Eglise, sa légitimité à transmettre la parole du salut, c'est qu'elle ne lui appartient pas. Cette autorité lui a été envoyée pour parler selon une parole qui n'est pas la sienne et qu'elle est pourtant seule à pouvoir annoncer au monde. C'est tout le sens de cette immense déclaration des Apôtres à l'Assemblée de Jérusalem :

« L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé... » pour que les païens et les juifs soient des personnes libres dans et par le Christ. C'est de cette décision fondatrice dont nous sommes encore aujourd'hui les héritiers. Par l'Esprit Saint, le style d'autorité spirituelle de l'Église est fait pour rendre les hommes libres parce que le Christ s'est présenté lui-même comme maître au fardeau léger. C'est encore le grand défi auquel l'Église est mise en demeure : soit de renoncer à être un pouvoir coercitif en préférant être un leader d'opinion, soit de poursuivre sa vocation d'autorité spirituelle capable de décider avec l'inspiration de l'Esprit Saint. Fondée dans l'Esprit Saint l'Église ne peut accaparer ce qui ne lui appartient pas : son autorité est faite pour rendre les hommes libres dans et par le Christ. C'est plus que jamais le grand défi de notre époque.

L'Église : Leader d'opinion ou autorité spirituelle pour la liberté spirituelle ?

Dans notre monde saturé d'opinions tenues par toutes sortes de leaders, la question radicale qui se pose pour l'Église est d'être toujours capable d'autorité et de capacité à décider, comme à l'Assemblée de Jérusalem ; « L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé... », décidé quoi ? Comment permettre aux hommes et aux femmes de notre temps d'être libres, non uniquement par eux et pour eux, mais parce que par le Christ ils peuvent s'aimer, y compris considérer que l'ennemi que nous combattons légitimement n'en est pas moins un frère en humanité. C'est le grand défi que l'Église doit relever si elle veut toujours se trouver sur le chemin des hommes aussi bien dans les relations proches que dans l'âpreté des combats politiques et des guerres. Face à ces défis, c'est la question qu'a posé Lacordaire (qui n'a pas vieilli et qui ne peut vieillir) : « A quel signe reconnaîtra-t-on l'autorité de l'Église ? Au signe de l'universalité, de la catholicité », c'est-à-dire à sa capacité de fédérer l'humanité (comme au temps de l'Église primitive avec la décision de l'Assemblée de Jérusalem) en attente de liberté. Ce que Lacordaire appelait « réparer l'humanité ».

Frère Ceslas Bourdin